

17.03.2021

UNE DÉMOCRATIE SANS CULTURE EST UNE DÉMOCRATIE SANS VIE

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création

L'Observatoire de la liberté de création soutient la demande d'ouverture des lieux de culture dans le respect des gestes barrières.

Le public a le droit de participer à la vie culturelle. Ce droit est essentiel. Il est affirmé par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Les artistes ont le droit de créer et de diffuser leurs œuvres. Ce droit est essentiel. Il est protégé par la loi de juillet 2016.

L'Observatoire de la liberté de création soutient les demandes de protection formées par les organisations professionnelles et syndicales et s'oppose à toute mesure qui pourrait fragiliser encore plus ceux dont le métier est de participer à la vie culturelle de notre pays.

Une démocratie sans culture est une démocratie sans vie.

Paris, le 17 mars 2021

TÉLÉCHARGER EN FORMAT PDF